

Elections étudiantes à l'uB : 6 et 7 février 2018

Renouvellement des représentants étudiants aux 3 conseils de l'université de Bourgogne

Les 6 et 7 février 2018, les 30.000 étudiants de l'université de Bourgogne seront appelés à choisir leurs nouveaux représentants lors des élections aux trois Conseils de l'uB : Conseil d'Administration (CA), Commission de la Recherche (CR), Commission Formation et Vie Universitaire (CFVU).

La participation des étudiants aux élections est un enjeu important pour l'université de Bourgogne tant en matière de démocratie que pour le bon fonctionnement de l'établissement.

Au sein de l'université, le CA, la CR et la CFVU servent à assurer le bon fonctionnement au quotidien, la mise en œuvre de projets et la prise de décisions utiles pour l'avenir de l'établissement.

En effet, comme les personnels enseignants-chercheurs, enseignants ou BIATSS, les étudiants participent à la définition de la politique de l'établissement et à son administration à travers les représentants qu'ils élisent dans les Conseils. Avec 6 sièges sur 32 au CA, 4 sur 40 à la CR et 16 sur 40 à la CFVU, la contribution des représentants étudiants aux décisions est réelle.

Par leurs représentants les étudiants interviennent dans toutes les décisions : carte des formations, budget, modalité des contrôles de connaissances, calendrier universitaire, qualité de vie sur le campus, conventions, évolutions statutaires, soutien aux initiatives étudiantes, ...

La participation des étudiants aux conseils de l'université enrichit les débats en apportant un éclairage sur leurs attentes et leurs besoins. Ils apportent des visions de notre société et de l'avenir qu'ils souhaitent construire, complémentaires de celles des personnels et des personnalités extérieures déjà engagés dans la vie active.

La participation des étudiants aux élections est également un indicateur du dynamisme de la vie étudiante, élément d'attractivité reconnu de l'université de Bourgogne.

Les dates clé des élections à l'uB

- **15 janvier : Lancement de la campagne électorale**
- **Jusqu'au 22 janvier à 12h : Dépôt des candidatures**
- **Au plus tard le 31 janvier à 17h : Inscriptions sur les listes électorales « sur demande »**
- **9 février : Proclamation des résultats**